

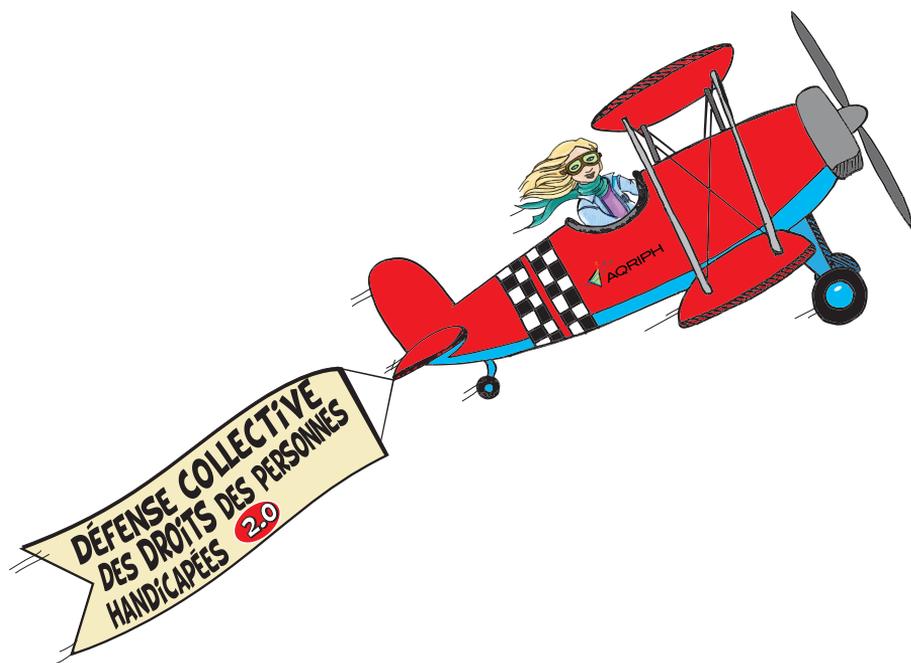
DÉMARCHE
STRUCTURÉE
D'ACTIVITÉS
DE DÉFENSE
COLLECTIVE
DES DROITS
DES PERSONNES
HANDICAPÉES



À l'automne 2019, l'AQRIPH¹ a rencontré les organismes de base membres des ROP afin de s'acquitter d'un devoir de mémoire concernant la défense collective des droits des personnes handicapées et de discuter du rôle important d'agent de transformation sociale des organismes.

Un guide² a été rédigé afin de résumer les sujets discutés lors des rencontres tenues. Aussi, puisque la société subit de nombreuses transformations et à plusieurs niveaux, l'AQRIPH a élaboré une démarche structurée afin d'outiller les organismes dans la réalisation de leurs activités de défense collective des droits.

Cette démarche est exposée dans le présent document et peut être utilisée par les organismes comme une manière 2.0 d'agir en défense collective des droits des personnes handicapées.



¹ L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) est un organisme national de défense collective des droits des personnes handicapées et des familles. Elle est formée de 15 regroupements d'organismes de promotion, communément appelés les ROP, qui eux rassemblent environ 400 organismes de base un peu partout au Québec.

² Le guide est disponible auprès des ROP et à l'AQRIPH.

LES 4 ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

PRÉPARATION-PLANIFICATION

RÉALISATION-ÉVALUATION

ÉTAPE I PRÉPARATION

AU GARAGE (PRÉPARATION DE L'AVION)



I-A) ACTUALISER VOS MISSION-VISION-VALEURS

Il est important de bien préparer son organisme et l'actualisation des assises du trio indispensable mission-vision-valeurs est la première étape à réaliser.

MISSION

L'histoire de la création de votre organisme est intéressante, sa raison de vivre l'est d'autant plus. Il est important d'exposer pourquoi vous mettez tout en œuvre pour réaliser votre mission. Les acteurs du milieu communautaire sont passionnés par ce qu'ils font, par les services qu'ils rendent à leurs membres et surtout, par les changements qu'ils arrivent à faire dans la société. C'est cette passion qu'il faut transmettre pour que les gens se sentent concernés par votre mission et pour qu'ils s'intéressent et adhèrent à votre cause.

Comment êtes-vous en train de faire de ce monde un monde meilleur ?

C'est à cette question que doit répondre votre mission qui se doit de rimer avec passion.

Il est donc important d'actualiser votre mission qui dans la plupart des organismes, ne tient qu'en une seule phrase.

Elle est l'assise de toutes vos actions, il faut donc qu'elle traduise bien la raison de votre existence.

VISION

La vision exprime ce que votre organisme veut accomplir. Quels sont les plans à moyen terme? Quels objectifs ont été établis pour les trois prochaines années?

La vision est une image nette du futur. Elle définit où l'organisme veut aller et les objectifs qu'il veut atteindre. Elle mobilise, inspire et guide toutes les personnes qui gravitent au sein de l'organisme.

VALEURS

Les valeurs sont un ensemble de croyances collectivement partagées qui décrivent les comportements essentiels à la réalisation de la mission et de la vision de l'organisme.

ON PARLE DE RESPECT, D'INTÉGRITÉ,
DE SOLIDARITÉ, DE JUSTICE SOCIALE...

Toutes les personnes qui gravitent au sein de l'organisme doivent porter les valeurs de celui-ci.

EN RÉSUMÉ :

La mission représente la raison d'être de l'organisme.

La vision sa raison d'agir.

Les valeurs les façons d'être.

I-B) ÉVALUER VOTRE ORGANISME

Ce n'est pas le moment d'entreprendre des grandes actions si 4 administrateurs sur 7 viennent de démissionner, si le poste de la direction de votre organisme est à combler, si vous n'avez pas les ressources pour élaborer un dossier argumenté...

VOTRE IMAGE DOIT DÉGAGER QUE VOTRE ORGANISME EST EN SANTÉ.

Voici les principaux éléments qui font qu'un organisme est performant :

- ★ Vie associative et démocratique bien développée
- ★ Sentiment d'appartenance important des membres
- ★ Reconnaissance de vos partenaires
- ★ Forte adhésion de votre communauté
- ★ Équipe de travail expérimentée
- ★ Conseil d'administration solide et diversifié
- ★ Identité visuelle intéressante et au goût du jour
- ★ Communications écrites soignées et argumentées
- ★ Communications verbales et non verbales appropriées...

Tous ces éléments composent votre image professionnelle qui est la représentation que se font les gens de votre organisme.

Une bonne image inspire confiance et de forts messages vont mieux convaincre.

Il faut pouvoir accorder à votre organisme sa juste valeur, mettre en lumière vos réussites concernant l'intégration des personnes handicapées.

L'image sert à démarquer votre organisme et à le faire rayonner. Une évaluation de tous les éléments qui composent votre image est essentielle afin que votre organisme ait une crédibilité dans ses activités de défense collective des droits.

Votre image est un jardin qui se cultive et s'enrichit avec les années, à condition qu'on lui accorde une attention courante et qu'on ne néglige pas les mauvaises herbes, aussi petites soient-elles.³

³ <https://www.infopresse.com/opinion/brigitte-lemay/2016/5/9/obnl-pour-des-communications-tres-lucratives>

ÉTAPE 2 PLANIFICATION

SUR LE TARMAC (PLANIFICATION DU VOL)



Bien préparé, votre organisme est maintenant solide et il peut planifier les activités de défense collective des droits qu'il entend réaliser. Certaines étapes doivent être franchies avant de passer à l'action et elles sont les suivantes :

Identifier l'enjeu : quelle est la problématique visée ?

Déterminer les résultats recherchés : quels sont les objectifs à atteindre ?

Identifier la cible : à qui la demande sera adressée (individu ou instance) ?

Définir le niveau d'action (administratif, politique, judiciaire ou médiatique) ?

Choisir l'activité à réaliser : éducation populaire, action politique, représentation ou mobilisation ?

Déterminer l'outil de communication : Lettre, communiqué, mémoire, demande de rencontre, vidéo, publication sur le web...?

Raconter la revendication : valider si des témoignages peuvent venir appuyer ?

Rechercher des partenaires : des individus ou d'autres organismes peuvent-ils s'associer à notre démarche ?

Prévoir la réalisation et le budget : quelles sont les ressources humaines et financières nécessaires ?

EN AVION, VAUT MIEUX TROP SE PRÉPARER QU'IMPROVISER !

ÉTAPE 3 RÉALISATION

EN VOL (RÉALISATION DU VOYAGE)



Votre organisme est en contrôle de la situation, il peut maintenant réaliser son activité de défense collective des droits.

Comme lors d'un vol, des imprévus seront peut-être rencontrés.

Il est possible qu'il y ait de la turbulence, un problème technique et même un détournement qui vous feront dévier de la trajectoire que vous aviez prévue.

Dans de tels cas, vous devrez ajuster vos actions et même réviser vos positions.

Soyez prêts à toute alternative, car la défense collective des droits des personnes handicapées se traduit souvent par de très longues luttes.

ÉTAPE 4 ÉVALUATION

APRÈS L'ATERRISSAGE (ÉVALUATION DU VOL)



Lorsque l'action est réalisée, il est très important d'en faire une évaluation afin de valider l'atteinte ou non des résultats qui étaient recherchés.

Objectif de l'évaluation pour l'activité de défense collective des droits :
RETENIR / AMÉLIORER / PROSCRIRE

L'ÉVALUATION PEUT SE FAIRE AVEC 2 SORTES DE DONNÉES:

LES DONNÉES QUANTITATIVES sont celles qu'on peut chiffrer. Elles sont concrètes, faciles à comprendre et à illustrer.

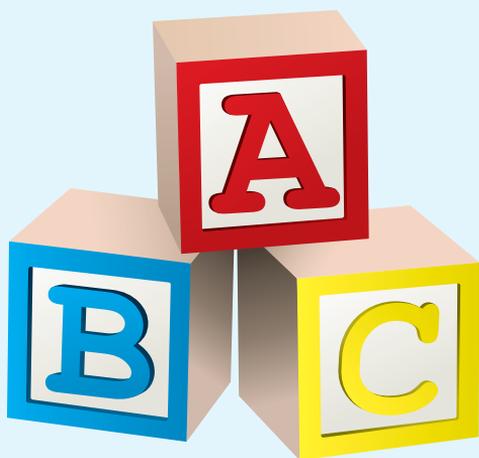
Tableaux, graphiques, colonnes de chiffres : on visualise facilement les résultats et on arrive à en extrapoler les finalités.

LES DONNÉES QUALITATIVES servent à recueillir des informations destinées à décrire un sujet plutôt qu'à le mesurer, à l'aide d'impressions, d'opinions et d'avis. Les résultats sont plus difficiles à analyser mais vous gagnez en profondeur.

Il est possible que vous n'ayez pas obtenu une main d'applaudissement lors de votre atterrissage. **Ne vous découragez pas.**

L'important c'est de faire votre travail d'agent de transformation sociale et c'est avec des petits pas, que tous ensemble, nous réussissons à la transformer en un monde meilleur, notre société.

L'ABC DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



Les activités de défense collective des droits peuvent être réalisées auprès d'une multitude de personnes et d'instances et associées à différents pouvoirs qui peuvent être utilisés. Voici quelques questions pertinentes à vous poser pour vous accompagner dans vos démarches lorsque la problématique est bien identifiée.



DÉTERMINER LA OU LES ACTIONS À RÉALISER DANS LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



B DÉFINIR LE OU LES LIEUX À INVESTIR

Les organismes peuvent investir de nombreux lieux qui vont leur permettre de réaliser leurs activités de défense collective.

Ces lieux sont à plusieurs niveaux et dans différents secteurs. Il est pratiquement impossible d'en dresser un inventaire complet, mais en voici quelques-uns pour bien comprendre l'ampleur du champ d'intervention.

Pré scolaire : Centre de la petite enfance, services de garde éducatifs à l'enfance, bureau des plaintes et de l'amélioration de la qualité, ministre de la Famille...

Éducation : Enseignant, Direction de l'école, Protecteur de l'élève, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur...

Santé et services sociaux : Comité des usagers, Commissaire local aux plaintes, Protecteur du citoyen, Centre d'accompagnement aux plaintes, Bureau du partenariat du CISSS, Direction de l'établissement, ministre de la Santé et des Services sociaux...

Transport : sociétés de transport, ministre du Transport...

Emploi et Travail : Emploi-Québec, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale...

Municipal : Municipalités, Villes, Municipalité régionale de comté, préfet, conseil de ville, conseil municipal, maire, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation...

Divers individus ou lieux qui sont rattachés à plusieurs secteurs : Commission d'accès à l'information, Office des personnes handicapées du Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Protecteur du citoyen, Députation, Ministres, Premier ministre...

Et tellement plus encore...



**LE CARRÉ
DE SABLE
EST GRAND !**

DÉCIDER DU OU DES POUVOIRS À UTILISER

- Législatif
- Exécutif
- Judiciaire
- Médias
- Citoyens

Les organismes doivent associer leurs activités de défense collective des droits à différents pouvoirs qui existent dans notre démocratie.

Ceux-ci peuvent être utilisés de différentes manières :

- Individuellement pour une activité ciblée
- Plusieurs à la fois pour une même activité
- Selon un enchaînement successif identifié.

Au Québec, on compte actuellement 5 pouvoirs.

Comme pour toute démocratie, les 3 pouvoirs traditionnels de l'État sont séparés et détenus par des institutions différentes.



Le 4e pouvoir est celui des médias qui ont une forte influence sur les affaires publiques et sur les comportements des citoyens et peuvent donc avoir une influence dans la joute politique. Les médias jouent un rôle crucial dans la société. Ils soutiennent ou critiquent le gouvernement, dénoncent ou taisent les méfaits des entreprises, donne la parole au peuple ou omettent de parler en son nom, etc. Il s'agit donc d'un véritable pouvoir.

Le 5e pouvoir tout nouveau, est celui des citoyens via Internet qui donne à chacun des droits d'expression inédits. C'est le cinquième pouvoir qui vient bousculer l'ordre établi, une source à part entière d'information.

Pouvoirs	Institutions	Titulaires	Fonctions
Législatif	Assemblée nationale	Députés	Adopter des lois
Exécutif	Gouvernement	Premier ministre et ministres	Exécuter les lois et diriger les affaires publiques
Judiciaire	Tribunaux	Juges	Faire respecter les lois

JUSTE POUR RIRE...

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?

NOUS TRAVERSONS **ACTUELLEMENT**
UNE ZONE DE TURBULENCE

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION

IL FAUT **TROUVER** LA BOÎTE **NOIRE**



L'AQRIPH vous souhaite de nombreux vols et la meilleure des réussites dans vos atterrissages afin d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées !